



Réévaluation de la pension alimentaire

Par **carpediem044**, le **02/04/2014** à **22:30**

Bonjour,

je viens vers vous car j'ai besoin d'information sur la réévaluation de la pension alimentaire. Je verse actuellement une pension alimentaire pour ma fille majeure qui va passer son bac cette année.

Sa mère souhaite demander la réévaluation du montant de cette pension suite à l'entrée de ma fille en études supérieures(FAC).

Quelle est la procédure pour faire valoir mes arguments auprès du juge ? Vais-je recevoir une demande d'info de la part du juge, suite à l'envoi de la demande par mon ex-épouse via le formulaire officiel ?

En effet, j'ai assumé seul tous les frais de scolarité et d'entretien de mon fils qui vient tout juste de trouver un emploi, sans aucune aide de la part de sa mère. De plus, je continue à entretenir mon fils, en plus de la pension alimentaire versée à ma fille.

A noter que les frais à la FAC sont relativement réduits en comparaison avec le coût des études privées de son frère.

Merci pour votre aide.

Cordialement.